

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

## ► Pour le PRÉSENTIEL 1 (P1)

- Être licencié FFBB
- Être âgé de 18 ans minimum pour l'entrée en formation
- Être titulaire du diplôme Initiateur, EJ, ER ou justifier d'une expérience d'encadrement de 300 heures et attester d'une pratique de basket de 100 heures.
- Être titulaire du diplôme PSC1

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**  
**31 OCTOBRE 2020**

## ► Pour le PRÉSENTIEL 2 (P2)

- Suite à la validation du Présentiel 1 (P1), la photocopie de l'attestation délivrée par le Jury National

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**  
**15 OCTOBRE 2020**

## ► Pour le PRÉSENTIEL 3 (P3)

36h + 105h alternance + 30h FOAD\*

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**  
**15 OCTOBRE 2020**

\*FOAD = Formation Ouverte à Distance

# CONTACTS

## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Nicolas CORBÉ - Directeur Technique Régional  
ncorbe@centrevaldeloirebasketball.org

## Coordonnées :

### LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot, 45770 Saran

secretariat@centrevaldeloirebasketball.org

02 38 79 00 60



LIGUE RÉGIONALE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
BASKETBALL

## IRFBB

ORGANISME DE FORMATION

N°24450348745



—Crédit Mutuel—

# CQP.TSBB

## FORMATION DES CADRES

SAISON  
2020-2021



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION  
DU BASKETBALL

CENTRE-VAL DE LOIRE



LIGUE RÉGIONALE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
BASKETBALL

centrevaldeloirebasketball.org

# CQP.TSBB

## SAISON 1 = PRÉSENTIEL 1

### PRÉSENTATION DU CQP.TSBB

Le titulaire du **CQP.TSBB** est capable de :

- **Accueillir les joueurs et apprécier le potentiel de l'équipe** dont il a la charge
- **Encadrer les sportifs et manager** l'équipe en compétition
- **Analyser les objectifs sportifs** de la structure pour les équipes dont il a la charge

Il peut entraîner contre rémunération au titre d'une activité accessoire (360h/an) et encadrer une équipe de Championnat de France NF2, NF3, NM3, PNF et PNM.

### FORMATION PRÉSENTIEL 1 (P1)

- **Stage 1** : du 19 au 21/12 à Saran (siège Ligue)
- **Stage 2** : du 30 au 02/05 à Saran (siège Ligue)

### ÉVALUATION PRÉSENTIEL 1 (P1)

- Évaluations règlementation/environnement : FOAD\*
- **Certifications pédagogiques** : Mai / Juin

\*FOAD : Formation à distance

# CQP.TSBB

## SAISON 2 = PRÉSENTIEL 2 ET 3

### FORMATION PRÉSENTIEL 2 (P2)

- **Stage 1** : du 30/10 au 01/11 à Saran (siège Ligue)
- **Stage 2** : du 26 au 28/02 à Saran (siège Ligue)

### ÉVALUATION PRÉSENTIEL 2 (P2)

- Évaluations vidéo/stats : à Saran (Siège Ligue)
- Évaluations règlementation/environnement : FOAD\*
- **Certifications pédagogiques** : Mars/Avril

### FORMATION PRÉSENTIEL 3 (P3)

- **Stage 1** : 19 et 20/12 à Saran (siège Ligue)
- **Stage 2** : 15 et 16/05 à Saran (siège Ligue)

### ÉVALUATION PRÉSENTIEL 3 (P3)

- Validation du **parcours FOAD\***
- **Mémoire** portant sur un des 3 thèmes (la préparation physique, la vidéo ou l'environnement professionnel)
- Validation de l'**alternance en club** (105H)

# INSCRIPTION & RÉGLEMENT

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Rendez-vous sur le site internet de la Ligue du Centre-Val de Loire : <http://centrevallodeloirebasketball.org> pour accéder au **formulaire d'inscription en ligne**.

Pour valider votre inscription pensez à bien cliquer sur «Envoyer» votre formulaire et à joindre les documents suivants (renommer à votre prénom, nom) :

- Photocopie du **diplôme d'entraîneur**
- Photocopie du **diplôme de secourisme PSC1**
- **Une photo d'identité**

**Inscriptions du 04/09/20 au 02/10/20 ou 09/10/20 selon votre session de formation**

## TARIFS 2020/2021

Vous trouverez les nouveaux tarifs et les conditions de prise en charge en ligne sur le site internet de la Ligue du Centre-Val de Loire :

<http://centrevallodeloirebasketball.org>

- Onglet Formation > Entraîneurs > CQP.TSBB P1 ou CQP.TSBB P2 ou CQP.TSBB P3

	AVEC OPCO	SANS OPCO
P1	710,00 €	460,00 €
P2	760,00 €	510,00 €
P3	690,00 €	440,00 €

\*OPCO (structure adhérente à l'AFDAS): Opérateur de compétences

### REPAS & HÉBERGEMENT

- **Pour chaque stage, le repas du déjeuner est pris en charge par la Ligue**
- **Le stagiaire est responsable de la réservation et du paiement des nuitées et des autres repas.**